

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 24 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 18 janvier 2019
Date d'affichage : 25 janvier 2019
Date de transmission : 25 janvier 2019

Ordre du jour de la Convocation :

1. Provisions pour risques et charges de fonctionnement
2. Droit de préemption
3. Reconduction de la convention SATESE
4. Tarifs assainissement 2019/2020

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;
MM Joachim BELLESSORT, Christian LEMASSON, Mmes Nathalie THIEBAUD, Céline NOURY-DÉSILE et Valérie RADOU, adjoints ;
M. Jean-Claude BOUGLET, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PEAN, M. Olivier SEVIN, M. Vital JARRY, Mme Marcelle GAINARD, Mme Aurélie VIAUD-FORTUN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Roland PROVOST ayant donné procuration à M. Joachim BELLESSORT
M. Christian SYBILLE ayant donné procuration à Mme Patricia TESSIER
M. Philippe LEBRETON

Absents : M. Philippe BOURRELIER

dél 20190124 – 01 – BUDGET PRIMITIF 2019 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Inscrit au budget primitif 2019 la somme de 2 000€ à l'article 6815 *provisions pour risques et charges de fonctionnement*, relative à la requête indemnitaire auprès du tribunal administratif pour la pompe à chaleur défectueuse de la médiathèque.

Séance du 24 janvier 2019

dél 20190124 – 02 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN IMPASSE DES LILAS :

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 21 décembre 2018 situé Impasse des Lilas, parcelle cadastrée section C 597 pour 600 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

dél 20190124 – 03 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RUE DE BELLEVUE

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 27 décembre 2018 situé Rue de Bellevue, parcelle cadastrée section C 1077 pour 946 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

dél 20190124 – 4– CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE "SATESE" 2019-2021

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu du Conseil départemental une proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique « assainissement collectif » par le SATESE pour la période 2019 à 2021.

Il indique que le tarif est de 0.40 € par habitant (population DGF N-1).

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge M. le Maire de signer la convention.

Séance du 24 janvier 2019

dél 20190124 – 05 – TARIFS ASSAINISSEMENT 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe les tarifs assainissement comme suit :

- 62.43€ pour l'abonnement à compter du 1^{er} avril 2019, facturé au 1^{er} semestre 2019
- 1.26€ le m³ consommé entre le relevé 2019 et le relevé 2020, facturé au 2^{ème} semestre 2020
- 1 100€ le droit de raccordement au réseau par logement à compter du 1^{er} février 2019
- Facturation au coût réel par la commune pour les travaux de raccordement au réseau (hors travaux soumis à la taxe d'aménagement) à compter du 1^{er} février 2019